



**CANTON DU VALAIS  
KANTON WALLIS**

Présidence du Conseil d'Etat  
Chancellerie - IVS

Präsidium des Staatsrates  
Kanzlei - IVS

## COMMUNIQUÉ POUR LES MÉDIAS

29 septembre 2016

### **Législature 2017-2021 Répartition par district des députés du Grand Conseil**

**(IVS).- Le Conseil d'Etat a fixé par un arrêté la répartition par district des 130 députés à élire pour la législature 2017-2021. Sur la base du recensement fédéral du 31 décembre 2015, huit districts sur treize subissent une modification du nombre de sièges. Un siège supplémentaire est attribué à quatre districts du bas et du centre du canton alors que quatre districts du haut en perdent un.**

Le mode d'élection des députés du Grand Conseil ainsi que la répartition des sièges entre les districts reposent sur l'article 84 de la Constitution du canton du Valais du 8 mars 1907.

La répartition des 130 sièges des députés du Grand Conseil entre les districts est définie par un quotient calculé en divisant le nombre de résidents suisses dans le canton (258'612) par le nombre de sièges au Grand Conseil (130). Le résultat ainsi obtenu est 1990.

En divisant la population suisse de chaque district par ce quotient une première répartition par district de 123 sièges est ainsi effectuée. Les sept sièges restants sont dévolus aux districts qui accusent les plus forts restes.

Au prorata de la population suisse résidente, les districts de Sion, Conthey, Martigny et Monthey se voient octroyer un siège supplémentaire tandis que Rarogne oriental, Brigue, Viège et Loèche en perdent un (voir tableau annexé).

Les députés suppléants sont élus, dans chaque district, en nombre égal à celui des députés.

Pour rappel, ces élections se feront sur la base du décret sur le mode d'élection du Grand Conseil adopté en séance du Grand Conseil du 9 mars 2016.

#### ***Personnes de contact :***

***Maurice Tornay, conseiller d'Etat, chef du DFI – 027 606 50 05***

***Maurice Chevrier, chef du SAIC - 027 606 47 55***



Districts	Population suisse	1 <sup>ere</sup> répartition	Reste	2 <sup>eme</sup> répartition	Attribution totale
Conches	3'935	1	1'945	1	2
Rarogne oriental	2'671	1	681		1
Brigue	22'768	11	878		11
Viège	22'257	11	367		11
Rarogne occidentale	7'164	3	1'194	1	4
Loèche	10'541	5	591		5
Sierre	34'163	17	333		17
Hérens <sup>1</sup>	9'475	4	1'515	1	5
Sion <sup>2</sup>	35'315	17	1'485	1	18
Conthey	21'201	10	1'301	1	11
Martigny	34'053	17	223		17
Entremont	11'419	5	1'469	1	6
St-Maurice	10'604	5	654		5
Monthey	33'046	16	1'206	1	17
<b>Total</b>	<b>258'612</b>	<b>123</b>	<b>13'842</b>	<b>7</b>	<b>130</b>

<sup>1</sup> non compris les Agettes

<sup>2</sup> y compris les Agettes